

INSTRUCTIONS DU FABRICANT



Equipement de Protection Individuelle de catégorie II conforme à la Directive 89/686/CE

EN 14404 (2005) « Protection des genoux pour le travail à genoux »

EN 340 (2003) « Exigences générales des Equipements de Protection Individuelle »

L'attestation de type CE du pantalon CE-PANT-GX a été délivrée par CENTEXBEL, Organisme Notifié N°0493, situé Technologie Park 7, 9052

ZWJINAARDE en Belgique. Cet EPI est proposé dans des matériaux approuvés : coton, majoritaire coton ou majoritaire polyester.

QUEL EST LE CADRE DE PROTECTION OFFERT PAR VOTRE EPI ?

Le pantalon a une poche genoux adaptée pour recevoir une protection homologuée type 2 et niveau 1 en taille unique (KEX240). Il offre une protection des genoux pour toutes activités professionnelles qui nécessitent de travailler à genoux. La position à genoux n'est pas une position de travail naturelle. Sans protection des genoux, les travailleurs peuvent souffrir d'un manque de confort et de blessures immédiates provoquées par les surfaces dures, petites pierres ou similaires reposant sur les surfaces. Toutefois, nous ne pouvons garantir avec l'emploi de notre protection genoux que les travailleurs ne souffriront pas de complications médicales s'ils doivent rester agenouillés pendant de longues périodes. La protection des genoux n'entrave pas le drainage veineux dans la jambe en s'agenouillant et en se relevant. Les travailleurs peuvent facilement changer de position et se relever fréquemment tout en portant la protection des genoux et ce, afin de rétablir une circulation sanguine normale. Le travail à genoux implique un risque de maladie chronique telle un *hygroma prépatellaire* et des *lésions des cartilages dues à une pression* continue sur les genoux. Une protection des genoux est donc recommandée pour tous les travaux effectués à genoux. Les tests mécaniques et ergonomiques décrits dans l'EN 14404 attestent que la protection répartit régulièrement les forces appliquées et empêche de petites objets durs se trouvant sur le sol de provoquer des lésions. Nous précisons que pour des travailleurs souffrant de dommages préexistants affectant leurs genoux, notamment leurs cartilages par suite de lésions d'origine sportive et de travaux antérieurs, les lésions sont aggravées par un travail à genoux, même si les protections des genoux ralentissent les effets. Le test ergonomique de l'EN 14404 vise aussi à attester que la protection placée dans le pantalon reste en place en s'agenouillant et en se déplaçant (marchant) sur les genoux, et que ses dimensions garantissent la protection des genoux pendant les mouvements.

QUELLES SONT LES PERFORMANCES DE LA PROTECTION GENOUX DE VOTRE EPI AU SENS DE L'EN 14404 ?

L'EN 14404 traite 4 types de protection genoux

Type 1 : protection genoux indépendante et attachée autour de la jambe

Type 2 : mousse plastique ou rembourrage inséré(e) dans poche jambe,

Type 3 : dispositif non fixé au corps mais mis en place pour le déplacement du porteur

Type 4 : protection genoux sur dispositif ayant des fonctions supplémentaires.

Niveau 1 = protection genoux censée être adaptée à des sols plats où les objets de plus de 1cm de haut ne sont pas un danger courant.

Niveau 2 = protection genoux censée être adaptée à des conditions difficiles, telles que travail à genoux sur roches brisées, dans les mines et les carrières.

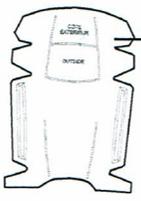
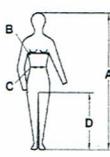
La répartition de force : la force moyenne enregistrée par chaque capteur doit être inférieure à 30N.

La moyenne des **forces de crête transmises** (énergie cinétique de 5 joules) ne dépasse pas 3 kN, ni 4Kn pour la valeur maximale d'une seule mesure.

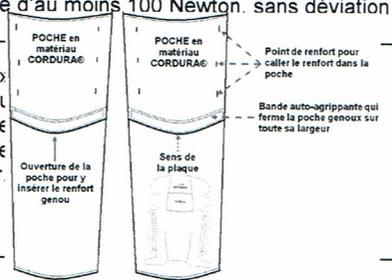
Résistance à la pénétration : protection résistant à une force d'au moins 100 Newton. sans déviation > à 5 mm de la partie inférieure de cette protection.

Correspondance de taille selon EN 340: 2003 (Avec déviation)

| Tailles américaines | S | M | L | XL | XXL | XXXL | | | | | | |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Tailles groupées | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | | | |
| Tailles groupées | 38/40 | 42/44 | 46/48 | 50/52 | 54/56 | 58/60 | | | | | | |
| Tailles | 38 | 40 | 42 | 44 | 46 | 48 | 50 | 52 | 54 | 56 | 58 | 60 |
| TOURS | 74 | 78 | 82 | 86 | 90 | 94 | 98 | 102 | 106 | 110 | 114 | 118 |
| TAILLE C | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Statures A | 156-164 | 164-172 | 172-180 | 180-188 | 188-196 | | | | | | | |



La mention «Côté extérieur» est gravée sur le haut du renfort. Le renfort se glisse dans la poche, cette face ainsi orientée vers l'extérieur.



COMMENT UTILISER VOTRE EPI ?

Avant d'enfiler votre pantalon, placer une protection dans chaque poche jambe de votre pantalon. La protection comporte 1 inscription gravée qui indique la face extérieure et le haut. Enfiler votre pantalon en l'ajustant bien sur votre taille afin que la protection soit bien en face du genou à protéger. Le port d'une ceinture facilite le bon ajustement du pantalon sur votre taille.

QUELLES SONT LES RESTRICTIONS D'EMPLOI ?

Ne pas utiliser les protections de genoux pour un autre cadre de protection que celui indiqué en premier paragraphe. La protection n'est pas prévue pour résister à l'eau. Elle ne doit pas être lavée en machine, ni brossée dans une bassine d'eau. Cette protection de genou n'est pas adaptée au travail à genoux sur des roches brisées, dans les mines et les carrières. Ne pas les exposer à la chaleur.

COMMENT RECONNAÎTRE L'USURE DE VOTRE EPI ?

Un pantalon dont la taille ne peut plus être ajustée, faute de ceinture ou de bouton cousu ne permet pas d'assurer le confort et la protection optimale. La correspondance de votre genou avec la zone de protection ne peut pas être correctement assurée. Une poche genoux décousue doit être recousue pour que la protection de genoux ne bouge pas une fois en place. Une poche usée ou dégradée nécessite le remplacement de votre pantalon. Reprendre un trou fait dans une poche genoux n'est pas autorisé, car cela crée un relief non souhaitable pour la protection du genou. Toute protection déformée (enfoncement persistant) doit être remplacée. Une protection contaminée par des huiles, peintures ou solvants, doit être changée. Une protection déchirée, ridée, durcie ou déformée par une exposition thermique anormale doit être remplacée.

COMMENT STOCKER VOTRE EPI EN ATTENDANT DE LA PORTER ?

Les articles doivent être stockés dans un endroit propre, à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans leur housse plastique d'origine.

INNOCUITÉ

Les matériaux employés ne contiennent pas de substances déclarées à ce jour comme CMR: Cancérogènes, Mutagènes, Repro-toxiques ou allergènes.

COMMENT LAVER VOTRE EPI ?

Retirez les protections des poches genoux avant le lavage de votre pantalon. Vérifiez que ce dernier soit défait de tout objet étranger (poche, badge etc). La fréquence de lavage des vêtements sera en fonction du degré de *salissure qui varie selon* les conditions de travail. Nous reprenons ci-après, à toutes fins de clarté, la *signification des différents symboles d'entretien figurant sur la vignette à l'intérieur de votre EPI.*

| | | | | | |
|--|------------------------|---|---|---|---|
| | LAVAGE | Respectez la température indiquée dans le symbole, qui est celle maximum autorisée - lavez votre EPI sur l'envers, séparément d'autres articles. | | | |
| | CHLORAGE | Blanchiment interdit - Ces EPI ne résistent pas au blanchiment et au détachage avec des produits à base de chlore (eau de Javel) ou contenant des agents de blanchiment oxygénés - N'utilisez pas de produits lessiviels qui contiennent un agent de blanchiment. | | | |
| | SÉCHAGE | Ne pas utiliser de sèche-linge. | Programme modéré - Sollicitations mécaniques réduites - Température réduite | Programme normal - Séchage sans réserve, à température normale. | |
| | REPASSAGE | Repassage interdit | = 100°C | = 150°C | = 200°C (Sauf sur bande rétro réfléchissante) |
| | NETTOYAGE À SEC | Nettoyage à sec interdit. | Nettoyage à sec autorisé - il est recommandé d'utiliser uniquement du perchloréthylène pur. | | |